

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la salle publique du Centre administratif, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 27 juin 2017 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes, outre la présidente, madame Liz S. Gagné :

Les commissaires :

M ^{mes}	Sonia Desgagné Diane Durand France Gagné Ruth Gagnon Diane Gauthier	MM.	Bruno Gagnon Michel Girard Marc Larocque Jean-Claude Martel Jimmy Tremblay
------------------	---	-----	--

Commissaires-parents :

M ^{me}	Annick Larouche	MM.	Gaétan Gagnon Robert Tremblay
-----------------	-----------------	-----	----------------------------------

Sont également présents :

M ^{mes}	Johanne Allard, directrice Monique Beaudry, directrice Chantale Cyr, directrice générale Sarah Tremblay, secrétaire générale
------------------	---

MM.	Martin Deschênes, directeur Carl Duchesne, directeur Paul Lalancette, directeur Jocelyn Ouellet, directeur
-----	---

Absences :

M ^{mes}	Sylvie Belzile Hélène De Champlain Caroline Tremblay
------------------	--

CC-2017-275

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jimmy Tremblay et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Retrait :

5.8 - Octroi de contrats de transport scolaire;

Ajouts :

5.16 - Citoyenneté responsable;

6.5 - Cours de journalisme à l'école Charles-Gravel;

6.6 - Espace sciences à l'école Charles-Gravel;

6.7 - Évaluation des apprentissages;

6.8 - Écoles du futur;

6.9 - Lutte contre l'intimidation;

6.10 - École autochtone;

6.11 - Épreuve de mathématiques ministérielle.

ADOPTÉE

CC-2017-276

Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2017

Il est proposé par M^{me} Diane Durand et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017 tel que déposé.

ADOPTÉE

CC-2017-277

Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2017

Il est proposé par M^{me} Ruth Gagnon et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2017 tel que déposé.

ADOPTÉE

CC-2017-278

Courrier reçu

Chaque membre du Conseil prend connaissance de la liste identifiant les sujets du courrier reçu à la Direction générale du 31 mai au 12 juin 2017.

CC-2017-279

Adoption du calendrier des rencontres 2017-2018

Il est proposé par M. Michel Girard et résolu :

QUE conformément au règlement *Le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires*, les séances ordinaires pour l'année 2017-2018 soient les suivantes :

- Le 22 août 2017
- Le 12 septembre 2017
- Le 26 septembre 2017
- Le 10 octobre 2017
- Le 24 octobre 2017
- Le 14 novembre 2017
- Le 28 novembre 2017
- Le 12 décembre 2017
- Le 9 janvier 2018
- Le 23 janvier 2018
- Le 13 février 2018
- Le 27 février 2018
- Le 13 mars 2018
- Le 27 mars 2018
- Le 10 avril 2018
- Le 24 avril 2018
- Le 8 mai 2018
- Le 22 mai 2018
- Le 12 juin 2018
- Le 26 juin 2018

ET QUE conformément au règlement *Le jour, l'heure et le lieu des séances du comité exécutif*, les séances ordinaires pour l'année 2017-2018 soient les suivantes :

- Le 26 septembre 2017
- Le 12 décembre 2017
- Le 27 mars 2018
- Le 22 mai 2018

ADOPTÉE

CC-2017-280

*Adoption du découpage
des circonscriptions
électorales scolaires*

CONSIDÉRANT l'acceptation par le Conseil des commissaires le 23 mai 2017 du projet de division du territoire de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, comprenant une circonscription d'exception;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans l'édition du 3 juin 2017 du journal *Le Progrès Weekend*;

CONSIDÉRANT la période de consultation publique pendant laquelle un nombre insuffisant d'électeurs ne s'est opposé audit projet de division;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel
et résolu :**

D'ADOPTER le découpage du territoire de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay en douze (12) circonscriptions électorales scolaires, comprenant une circonscription d'exception, délimitée comme suit :

- **Circonscription électorale n° 1 (6 728 électeurs)**
Elle comprend la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, la ville de Saint-Honoré ainsi que le territoire non organisé de Mont-Valin.
- **Circonscription électorale n° 2 (6 811 électeurs)**
Elle comprend une partie de l'arrondissement de Chicoutimi de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Saguenay et de la limite ouest de l'arrondissement, cette limite ouest et nord, la route Madoc, les rues Madoc, Clovis, de Vimy et Delisle, le boulevard Sainte-Geneviève et la rivière Saguenay jusqu'au point de départ.
- **Circonscription électorale n° 3 (7 037 électeurs)**
Elle comprend la Municipalité de Saint-Fulgence et la Paroisse de Sainte-Rose-du-Nord. Elle comprend également une partie de l'arrondissement de Chicoutimi de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale est et de la rivière Saguenay, cette rivière, le prolongement de la rue Viau, cette rue, le boulevard de Tadoussac, les rues Monseigneur-Laval, de Verdun, Richelieu, de Vimy, Clovis et Madoc, la route Madoc et la limite municipale nord et est jusqu'au point de départ.
- **Circonscription électorale n° 4 (6 117 électeurs)**
Elle comprend une partie de l'arrondissement de Chicoutimi de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Saguenay et du boulevard Sainte-Geneviève (pont Dubuc), ce boulevard, les rues Delisle, de Vimy, Richelieu, de Verdun et Monseigneur-Laval, le boulevard de Tadoussac, la rue Viau, son prolongement, le prolongement de la rue Salaberry, cette rue, les rues Racine Est et du Séminaire, les lignes arrières des rues de l'Hôtel-Dieu (côté nord) et Saint-Vallier (côté est), la rue Jacques-Cartier Est, les boulevards Talbot, de l'Université Est, de l'Université Ouest et Saint-Paul et le boulevard Sainte-Geneviève (pont Dubuc) jusqu'au point de départ.
- **Circonscription électorale n° 5 (6 452 électeurs)**
Elle comprend une partie de l'arrondissement de Chicoutimi de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Saguenay et du boulevard Saint-Paul, ce boulevard, la voie ferrée, la limite ouest de l'arrondissement et la rivière Saguenay jusqu'au point de départ.
- **Circonscription électorale n° 6 (7 301 électeurs)**
Elle comprend une partie de l'arrondissement de Chicoutimi de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre des boulevards Saint-Paul et de l'Université Ouest, ce boulevard, le boulevard de l'Université Est, les rues Bégin et des Saguenéens, le boulevard Talbot, la voie ferrée et le boulevard Saint-Paul jusqu'au point de départ.

- **Circonscription n° 7 (6 835 électeurs)**
Elle comprend une partie de l'arrondissement de Chicoutimi de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rue Bégin et du boulevard de l'Université Est, ce boulevard, la rivière du Moulin, la voie ferrée, le boulevard Talbot, les rues des Saguenéens et Bégin jusqu'au point de départ.
- **Circonscription électorale n° 8 (6 971)**
Elle comprend une partie de l'arrondissement de Chicoutimi de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du prolongement de la rue Salaberry et de la rivière Saguenay, cette rivière, la limite est de l'arrondissement, la voie ferrée, la rivière du Moulin, les boulevards de l'Université Est et Talbot, la rue Jacques-Cartier Est, les lignes arrières des rues Saint-Vallier (côté est) et de l'Hôtel-Dieu (côté nord), les rues du Séminaire, Racine Est et Salaberry et son prolongement jusqu'au point de départ.
- **Circonscription électorale n° 9 (7 023 électeurs)**
Elle comprend la partie de l'arrondissement de Chicoutimi de la Ville de Saguenay située au sud de la voie ferrée. Elle comprend également le territoire non organisé de Lac-Ministuk.
- **Circonscription électorale n° 10 (6 888 électeurs)**
Elle comprend la partie de l'arrondissement de La Baie de la Ville de Saguenay située au nord-ouest de la rivière à Mars.
- **Circonscription électorale n° 11 (7 619 électeurs)**
Elle comprend la partie de l'arrondissement de La Baie de la Ville de Saguenay située au sud-est de la rivière à Mars.
- **Circonscription électorale n° 12 (3 294 électeurs)**
Elle comprend les municipalités de Ferland-et-Boilleau, Saint-Félix-d'Otis, Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay ainsi que les territoires non organisés de Lalemant et Sagard.

ADOPTÉE

M^{me} Diane Gauthier demande que soit enregistrée sa dissidence.

CC-2017-281

*Amendement à la
politique Développement
des arts et de la culture*

CONSIDÉRANT l'importance que la Commission scolaire accorde au développement des Arts et de la Culture;

CONSIDÉRANT le partenariat existant entre les différents organismes impliqués;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'actualisation de la politique;

CONSIDÉRANT le processus de consultation mené auprès des différentes instances concernées;

**Il est proposé par M. Marc Larocque
et résolu :**

D'ACCEPTER les amendements proposés à la politique Développement des arts et de la culture avec la modification suivante : Point 6, dernière énumération, lire : **d'un agent** de projet [...].

ADOPTÉE

CC-2017-282

*Nomination de direction
d'établissement*

ATTENDU que M^{me} Marie-Josée Villeneuve a été retenue dans le cadre des concours pour le processus de la banque de relève de direction et direction adjointe d'établissement scolaire;

ATTENDU l'application de la Politique locale de gestion des cadres d'école et de centre de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay;

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer cette personne dans un poste régulier de direction d'établissement;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de service des ressources humaines;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel
et résolu :**

DE CONFIRMER dans un poste régulier temps plein de direction d'établissement scolaire, à compter du 1^{er} juillet 2017, M^{me} Marie-Josée Villeneuve.

ADOPTÉE

CC-2017-283

*Abolition / Création
personnel de soutien au
secteur général*

CONSIDÉRANT le plan d'effectifs 2017-2018 du personnel de soutien au secteur général adopté au Conseil des commissaires du 9 mai 2017;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues à l'article 7-1.01 de la convention collective permettant l'abolition ou la modification d'un poste ainsi que les délais convenus avec le Syndicat régional des employés de soutien;

CONSIDÉRANT la vacance du poste à temps plein d'acheteur au Centre de formation professionnelle L'Oasis suite au départ à la retraite de son titulaire;

CONSIDÉRANT la description des classes d'emploi d'acheteur et de magasinier classe I établie par le plan de classification du personnel de soutien, version du 10 novembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'une analyse réalisée par le Service des ressources humaines confirme que les tâches confiées par la direction au poste analysé correspondront à la classe d'emploi de magasinier classe I;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de service des ressources humaines;

**Il est proposé par M^{me} Sonia Desgagné
et résolu :**

DE PROCÉDER à l'abolition du poste régulier temps plein d'acheteur, 35 heures par semaine, au Centre de formation professionnelle L'Oasis dès le 30 juin 2017;

DE CRÉER un poste régulier temps plein de magasinier classe I, 35 heures par semaine, au Centre de formation professionnelle L'Oasis à compter du ou vers le 1^{er} juillet 2017;

DE MODIFIER en conséquence le plan d'effectifs du personnel de soutien au secteur général.

ADOPTÉE

CC-2017-284

*Engagement personnel
de soutien au secteur
général*

CONSIDÉRANT le plan d'effectifs 2017-2018 du personnel de soutien au secteur général adopté au Conseil des commissaires du 9 mai 2017;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues de la convention collective concernant les mouvements de personnel et la gestion de la liste de priorité;

CONSIDÉRANT le résultat de l'affichage interne et externe n° 02-2017-108 et le comité de sélection tenu le 1^{er} juin 2017;

CONSIDÉRANT que la personne répond aux qualifications et exigences particulières du poste visé;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de service des ressources humaines;

**Il est proposé par M^{me} Annick Larouche
et résolu :**

DE PROCÉDER à l'engagement de M^{me} Manon Labbé, au poste régulier temps plein de secrétaire d'école à l'école Médéric-Gravel, pavillon Georges-Vanier, 35 heures par semaine, pour une entrée en fonction le ou vers le 14 août 2017.

ADOPTÉE

CC-2017-285

*Adoption des projets
détaillés des TIC 2017-
2018*

CONSIDÉRANT qu'en vertu du chapitre III (section I, article 13) de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, une commission scolaire doit établir une planification triennale de ses projets et de ses activités;

CONSIDÉRANT que la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles, la programmation annuelle des projets et activités en ressources informationnelles, l'état de santé des projets et le bilan annuel des réalisations et bénéfices réalisés font l'objet d'une reddition de comptes auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT l'adoption du plan d'action triennal des technologies de l'information 2017-2018 à 2019-2020 (CC-2017-252);

CONSIDÉRANT les travaux menés par le Comité des technologies de l'information de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des Comités concernés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M^{me} Diane Durand
et résolu :**

D'ADOPTER les projets détaillés 2017-2018 des technologies de l'information.

ADOPTÉE

CC-2017-286

*Octroi de contrat /
Réfection de la toiture de
l'école Jean-Fortin
(Bruno Gagnon)*

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 2 juin 2017;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 21 juin 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M. Bruno Gagnon
et résolu :**

D'ACCORDER le contrat pour les travaux de réfection de la toiture de l'école Jean-Fortin au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises de Construction Gigari Inc.;

DE DÉLÉGUER la présidente et la directrice générale pour signer les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE

CC-2017-287

*Octroi de contrat /
Correction de la
fenestration et du
parement extérieur au
CFGAs des Rives-du-
Saguenay, pavillon
Durocher (Ruth Gagnon)*

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 7 juin 2017;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 27 juin 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M^{me} Ruth Gagnon
et résolu :**

D'ACCORDER le contrat pour les travaux de correction de la fenestration et du parement extérieur au CFGA des Rives-du-Saguenay, pavillon Durocher, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pol-Vin Construction;

DE DÉLÉGUER la présidente et la directrice générale pour signer les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE

CC-2017-288

*Octroi de contrat /
Travaux de peinture à
l'école secondaire des
Grandes-Marées (France
Gagné)*

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé le 5 juin 2017;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 22 juin 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M^{me} France Gagné
et résolu :**

D'ACCORDER le contrat pour les travaux de peinture à l'école secondaire des Grandes-Marées au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Peintre Saguenay Enr.;

DE DÉLÉGUER la présidente et la directrice générale pour signer les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE

CC-2017-289

*Acquisition de deux
camions*

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay pour l'acquisition de véhicules lourds;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé le 8 juin 2017;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 21 juin 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M^{me} Diane Durand
et résolu :**

DE RETENIR pour l'acquisition de deux camions avec boîte de 12', le plus bas soumissionnaire conforme, soit Paul Albert Chevrolet Buick GMC;

DE DÉLÉGUER la présidente et la directrice générale pour signer les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE

CC-2017-290

*Reddition de comptes en
matière de gestion
contractuelle*

CONSIDÉRANT la directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013 stipulant que la Commission scolaire doit faire rapport au Conseil du trésor et au Secrétariat du Conseil du trésor en matière de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel
et résolu :**

D'AUTORISER la transmission de la déclaration du dirigeant de l'organisme au Conseil du trésor et au Secrétariat du Conseil du trésor conformément à la directive concernant la reddition de comptes en matière de gestion contractuelle des organismes publics, pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;

D'AUTORISER la direction générale pour signer tous les documents relatifs à la reddition de comptes en matière de gestion contractuelle.

ADOPTÉE

CC-2017-291

*Nomination d'un
commissaire à l'éthique
substitut*

CONSIDÉRANT qu'il y a eu lieu de désigner la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires et d'imposer une sanction en application de l'article 175.1 de la *Loi sur l'Instruction publique*;

CONSIDÉRANT la résolution n° CC-2007-391 adoptée le 11 septembre 2007 désignant M^e Pierre Mazurette à titre de commissaire à l'éthique;

CONSIDÉRANT le besoin de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay de s'appuyer sur une personne substitut de M^e Pierre Mazurette, commissaire à l'éthique;

**Il est proposé par M^{me} France Gagné
et résolu :**

DE DÉSIGNER M^e Pierre Laurin à titre de personne substitut chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires et d'imposer une sanction en application de l'article 175.1 de la *Loi sur l'Instruction publique*.

ADOPTÉE

CC-2017-292

*Adoption du budget
2017-2018*

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT que ce budget est équilibré;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 9 444 957 424 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que le taux de taxe scolaire nominal est fixé à 0,35 \$;

CONSIDÉRANT que le montant de l'aide additionnelle est de 3 253 794 \$;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que le taux de taxe scolaire effectif est fixé à 0,31555 \$;

CONSIDÉRANT que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

CONSIDÉRANT que selon les stipulations de l'article 278 de la L.I.P., un avis public indique la date, l'heure et le lieu de la séance ordinaire du Conseil des commissaires à laquelle ledit budget sera examiné et adopté;

CONSIDÉRANT que les articles 316 et 317 de la L.I.P. spécifient que la taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la Commission scolaire lors de l'imposition de la taxe et que celle-ci ne peut faire remise ni de la taxe scolaire ni des intérêts;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 315 de la L.I.P., la taxe scolaire peut être payée en deux versements si elle est égale ou supérieure à 300 \$ et que si le premier versement n'est pas fait le trente-et-unième jour suivant l'expédition du compte de taxes, le solde devient immédiatement exigible;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif de gestion en date du 27 juin 2017;

**Il est proposé par M. Jimmy Tremblay
et résolu :**

QUE pour l'exercice financier 2017-2018, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay :

ADOpte le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette prévoyant des revenus et des dépenses de 163 809 676 \$, et ce, conditionnellement à l'adoption et à la publication du « Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2017-2018 » et sous réserve des décisions gouvernementales entourant l'adoption des règles budgétaires et que celui-ci soit transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

FIXE le taux de la taxe scolaire soit à 0,35 \$ avant réduction et à 0,31555 \$ après réduction du 100 \$ d'évaluation;

DÉTERMINE un taux d'intérêt annuel de 15 % que tout contribuable devra payer sur ses arrérages de taxe scolaire.

ADOPTÉE

CC-2017-293
Citoyenneté responsable

CONSIDÉRANT la présentation faite du programme par l'équipe-école accompagnée d'anciens élèves du programme de Citoyenneté responsable, de l'école secondaire des Grandes-Marées;

CONSIDÉRANT la portée du programme, les valeurs qu'il véhicule ainsi que l'héritage transmis aux élèves;

**Il est proposé par M. Gaétan Gagnon
et résolu :**

DE RECONNAÎTRE le programme Citoyenneté responsable de l'école secondaire des Grandes-Marées à titre de « programme-commission ».

ADOPTÉE

CC-2017-294
Rapport de la présidente

Est déposé, le rapport de la présidente concernant certaines représentations ou interventions faites au cours des dernières semaines :

Le 12 juin 2017

- Rencontre à la municipalité de St-Fulgence concernant le chemin de l'Anse-à-Pelletier, en compagnie de la directrice générale.

Le 15 juin 2017

- Rencontre avec le sous-ministre M. François Bérubé dans les locaux du projet Au Millénaire, en compagnie de la directrice générale.

Le 22 juin 2017

- Séance de travail avec la directrice générale;
- Participation à une rencontre du CCSR-02 en compagnie de la directrice générale, à Alma.

CC-2017-295
Rapport de la directrice générale

Est déposé, le rapport de la directrice générale concernant certaines représentations ou interventions faites au cours des dernières semaines :

Le 12 juin 2017

- Rencontre à la municipalité de St-Fulgence concernant le chemin de l'Anse-à-Pelletier, en compagnie de la présidente.
- Dîner à l'école Mont-Valin en compagnie du personnel.

Le 15 juin 2017

- Rencontre avec le sous-ministre M. François Bérubé dans les locaux du projet Au Millénaire, en compagnie de la présidente.

Le 19 juin 2017

- Rencontre avec l'équipe école Le Passage.

Le 22 juin 2017

- Séance de travail avec la présidente;
- Participation à une rencontre du CCSR-02 en compagnie de la présidente, à Alma.

CC-2017-296
Rapport de représentations des commissaires

M. Jean-Claude Martel mentionne avoir participé les 20, 21 et 22 juin au Forum régional Planète'ERE au Saguenay-Lac-Saint-Jean, organisé en collaboration avec l'UQAC, ayant pour thème la santé, le bien-être et les saines habitudes de vie.

CC-2017-297
Comptes rendus des comités de service et du comité de parents

Les membres du conseil ont l'occasion d'obtenir des informations relatives à la rencontre du Comité de vérifications et de service des ressources financières du 23 mai, Comité de service des ressources matérielles et de l'informatique du 23 mai, du Comité consultatif de gestion du 24 mai et du Comité de parents du 3 mai 2017.

CC-2017-298
Cours de journalisme à l'école Charles-Gravel

M. Jean-Claude Martel questionne le fait que le cours de journalisme ne sera plus offert à compter de l'an prochain à l'école secondaire Charles-Gravel, faute d'inscriptions. M^{me} Chantale Cyr, directrice générale, relate qu'effectivement, cette matière sera proposée en parascolaire plutôt qu'en option afin d'ouvrir davantage vers les sciences pour répondre à la demande.

CC-2017-299
Espace science à l'école Charles-Gravel

M. Martel, commissaire, s'interroge sur le peu de participation de nos écoles secondaires à l'expo-sciences locale. M^{me} Liz Gagné, présidente, mentionne que bien que regrettable, il s'agisse d'un choix école.

CC-2017-300

Évaluation des
apprentissages

Suivant la question de M. Jean-Claude Martel à savoir si la Commission scolaire a reçu la directive du ministre à l'égard de l'évaluation des apprentissages, M^{me} Cyr confirme par l'affirmative et indique que le suivi a été effectué auprès des milieux.

CC-2017-301

Écoles du futur

M. Jean-Claude Martel revient sur l'article du journal *La Presse* traitant du programme Au Millénaire et félicite les personnes impliquées.

CC-2017-302

Lutte contre l'intimidation

M. Gaétan Gagnon fait mention que le ministre offrirait des subventions dans la lutte contre l'intimidation. Il est indiqué que la Commission scolaire dispose d'un agent pivot dans ce dossier et que c'est par cette personne que transigent les informations.

CC-2017-303

École Autochtones

M^{me} Ruth Gagnon partage qu'il semblerait que des parents d'élèves autochtones seraient contre le fait que leurs enfants doivent traverser le pont pour se rendre à l'école. M^{me} Johanne Allard, directrice des Services éducatifs jeunes, mentionne que trois rencontres ont eu lieu et tous ont été rassurés.

CC-2017-304

Épreuve de
mathématiques
ministérielle

M^{me} Annick Larouche, commissaire, questionne le niveau de difficulté de l'épreuve ministérielle en mathématiques. M^{me} Allard soutient ne pas avoir reçu d'indication à cet effet ni lors de l'épreuve de correction.

CC-2017-305

Message de la
Fédération des
commissions scolaires
du Québec

Le message de la Fédération des commissions scolaires du Québec daté du lundi 12 juin 2017 a été transmis aux membres du Conseil par courrier électronique, ils ont l'occasion d'échanger sur le contenu.

CC-2017-306

Autoévaluation

Les commissaires sont invités à réfléchir intérieurement sur la question suivante : « En quoi les décisions prises ce soir auront-elles un impact sur l'apprentissage des élèves? »

CC-2017-307

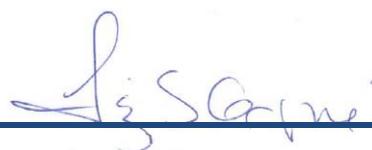
Clôture de la rencontre

La secrétaire générale enregistre, conformément à l'article 5.2 du Code d'éthique et de déontologie des commissaires qui stipule que chaque commissaire a l'obligation de dévoiler la nature de toute situation où il se trouverait en conflit d'intérêts, les formulaires de déclaration d'intérêts reçus de M^{me} Liz S. Gagné et de M. Bruno Gagnon.

**Il est proposé par M^{me} France Gagné
et résolu :**

QUE la présente séance soit close, il est 20 h 12.

ADOPTÉE



La présidente



La secrétaire générale